

-----  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES  
-----

portant reclassement et nomination  
de Monsieur NGATSE Raymond Victor,  
Professeur de CEG des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie II des ser-  
vices sociaux (Enseignement).

(/ISAS:

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,  
-----

Vu la Constitution du 11 Mars 1992 ;  
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 59/83 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-  
tions d'intégration dans les cadres de la catégorie B, C, D, E  
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-195 du 5 Juillet 1962 fixant la hié-  
rarchisation des échelons des catégories des fonctionnaires de la  
République du Congo ;  
Vu le décret n° 62-195 du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la rétrogradation des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-195/FP du 24 Février 1967 réglémen-  
tant la prise d'effet des points de vue de la solde des actes réglé-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrières administratives et reclassements notamment en son  
article 1er § 1 ;  
Vu le décret n° 74-476 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-  
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements  
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 85/480 du 4 Juin 1985 portant ouverture  
à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de l'Université  
Marien NGOUABI d'une Section pour la formation des Inspecteurs des  
Collèges d'Enseignement Général et polytechnique et créant le  
cadre de ces Inspecteurs ;  
Vu le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant débloc-  
age des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, reclassements, révisions des situations  
administratives et des titularisations ;  
Vu le décret n° 93/515 du 23 Juin 1993 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-  
sation des intérim des Ministres ;  
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu l'Arrêté n° 7431/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 28 Décembre 1988  
Autorisant certains fonctionnaires des services sociaux (Enseignement)  
déclarés admis au Concours Professionnel, à suivre un stage de for-  
mation des Inspecteurs de CEG à l'Institut Supérieur des Sciences  
de l'Education (INSESD) de Brazzaville, en tête : MAKEDIKA  
Antoine ;

DGB.

DGCF.

*JMB*

(/u l'arrêté n° 3529/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV/F du 5 Juillet 1989 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Professeur de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête MBOUANI Alexis Gabriel ;

(/u la lettre n° 731/MEN/DG/DSAC CEF du 16 Avril 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation Educatif transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 85/780 du 4 Juin 1985 susvisé, Monsieur NGATSE (Raymond Victor) Professeur de CEG de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Inspection Régionale de CEG de La Cuvette, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection dans les Collèges d'Enseignement Général (CAICEG) Option Histoire-Géographie (1ère session 1989), délivré par l'Université Marien NGOUBI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Collèges d'Enseignement Général de 3° échelon indice 1010 Acc = Neant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 02 Octobre 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 31 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA... 3
- DGFP/BST.... 2
- DGE..... 3
- DGCF..... 2
- MEN/DPAA... 3
- DRE..... 1
- INTERESSE... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 3. *[Signature]*